

## MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise  
37220 CRISSAY-SUR-MANSE  
☎ 02.47.58.54.05  
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



Un des plus Beaux Villages  
de France

Nombre de membres afférant  
au conseil : 11  
En exercice : 10  
Qui ont pris part aux  
délibérations : 9  
Date de la convocation :  
**30/05/2016**

Date d'affichage :  
L'an deux mil seize  
**30/05/2016**

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 9 DECEMBRE 2016

Le Neuf Décembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

**PRESENTS** : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, ONDET Julien, TROUBAT Isabelle, DE NOUEL Bertrand, BOND Marilyn

**ABSENTS EXCUSES**: LANDIER Jany donne pouvoir à DE NOUEL Bertrand, CARRE LAUBIGEAU Xavier, MARTIN Agnès donne pouvoir à MIRAULT Michel

**SECRETARE** : M. Julien ONDET a été élu secrétaire

### **COMPTE RENDU DE SEANCE**

#### **Délibération n°2016-12-001 - Approbation du compte rendu précédent**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

#### **Délibération n°2016-12-002 – Adhésion au SMO Loir et Cher Numérique**

Par délibération en date du 21 Novembre 2016, la Communauté de Communes a entériné la stratégie d'aménagement numérique sur son territoire.

La nouvelle stratégie d'aménagement numérique issue du scénario adopté par le Comité syndical Touraine Cher Numérique du 22 juin 2016 permet au Département et aux EPCI d'Indre-et-Loire de s'associer au Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique (SMO 41), pour mener à bien une procédure de délégation de service public à dominante concessive.

La Communauté de Communes ayant demandé son retrait au Comité syndical Touraine Cher Numérique, elle saisit selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des Communes afin qu'ils se prononcent dans les trois mois par délibérations concordantes sur l'autorisation qu'il donne à la Communauté de Communes d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique sur simple délibération de son conseil, comme le permet l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la Communauté de Communes d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique

#### **Délibération n°2016-12-003 – Syndicat de la Manse – Modification des statuts**

Vu la délibération du conseil syndical du Syndicat de la Manse en date du 22 Novembre 2016 ayant approuvé la modification de ses statuts, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications des statuts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la modification des statuts du Syndicat de la Manse

- **APPROUVE** les modifications des statuts du Syndicat de la Manse
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération, dûment exécutoire, au Président du Syndicat de la Manse

#### **Délibération n°2016-12-004 – SIEIL – Modification des statuts – Adhésion d’un nouveau membre**

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux Communautés de Communes d’adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2016-68 en date du 18 octobre 2016, l’adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :**

- **VU** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- **VU** la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2016-68 du 18 octobre 2016,
- **APPROUVE** l'adhésion au SIEIL des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

#### **Délibération n°2016-12-005 – Décision modificative**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’effectuer un virement de crédits pour pouvoir régler la facture de SEGILOG

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité:**

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
	2151	42.00	2051	42.00

#### **Délibération n°2016-12-006 – Enfouissement d’une ligne électrique de 20 000V**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’enfouir la ligne électrique de 20000V qui se situe derrière la Mairie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité:**

- **SOLLICITE** l’enfouissement de la ligne électrique de 20000V
- **ACCEPTE** de lancer le dossier et de définir le projet avec le SIEIL
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

#### **Informations – Questions diverses :**

#### **Pays du Chinonais – subvention régionale – plan de gestion et d’entretien des espaces communaux**

**Prochain conseil municipal** : Vendredi 13 Janvier 2016 à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 22h30

Pour extrait conforme,  
A Crissay-sur-Manse, le 9 Décembre 2016  
LE MAIRE,  
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M.BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT